

droit aux Canadiens, aux habitants des provinces de l'Atlantique et surtout aux Terre-neuviens, qui en tirent leur gagne-pain depuis des siècles.

Que se passe-t-il de nos jours en deçà de cette limite de 12 milles? Des pêcheurs de pays étrangers, de la Norvège, du Portugal, de la Russie, de l'Espagne, de la Suède et d'autres pays font la pêche dans nos eaux, en deçà de la limite de 12 milles, avec des bateaux et un équipement des plus modernes. Ils vident nos eaux de leur richesse, privent nos pêcheurs, nos compatriotes, de leur gagne-pain, détruisent notre industrie de la pêche et ne laissent que les miettes aux nôtres dont les petits bateaux ne sont pas équipés de l'outillage nécessaire et qui ne connaissent pas les méthodes et le matériel les plus nouveaux.

Qu'avons-nous fait pour y remédier? Qu'a fait le gouvernement du Canada? Qu'entend-il faire pour protéger ces droits naturels de nos pêcheurs? Le gouvernement et les Canadiens vont-ils se croiser les bras et laisser les autres piller nos richesses, priver nos pêcheurs de leur gagne-pain, se servir de nos pêcheries, tandis que nos pêcheurs à nous doivent livrer un dur combat inégal contre les pays étrangers pour gagner leur vie?

C'est au gouvernement fédéral, libéral ou conservateur, qu'il appartient d'assurer à nos pêcheurs au moins des droits égaux à ceux dont jouissent les propriétaires de chalutiers étrangers. C'est avec intérêt et plaisir que nous avons entendu le ministre des Pêcheries déclarer le 2 mai (page 4418 du Hansard):

Je tiens à assurer à la Chambre que nous allons explorer toutes les voies, remuer ciel et terre, afin de déclencher une action qui assurera des avantages plus grands aux pêcheurs canadiens, dans les eaux contiguës à nos côtes.

Monsieur le président, il s'agit ici de nos droits, qui sont très souvent violés par les chalutiers étrangers; ces derniers répondent mal à notre courtoisie et ne tiennent aucun compte des exigences de la conservation.

Le ralliement national du parti libéral, qui s'est tenu à Ottawa en janvier dernier, a recommandé au conseil national de la fédération libérale nationale ce qui suit (page 10 du rapport du ralliement):

Nous avons besoin d'un programme pour stimuler l'industrie de la pêche par l'augmentation de l'aide accordée pour l'acquisition de bateaux et d'un matériel modernes et par des recherches en matière de traitement et de vente et l'encouragement des exportations. Il faudrait imposer aux bateaux étrangers la limite de pêche à 12 milles de nos côtes.

Récemment, deux commandants de bateaux de pêche de la Nouvelle-Écosse ont été convoqués devant la cour de magistrat de St-Jean (Terre-Neuve) par le ministère fédéral des Pêcheries et accusés d'avoir pêché en

[M. Tucker.]

deçà de la limite de trois milles, dans les eaux de Terre-Neuve. Cependant, les chalutiers étrangers peuvent s'approcher de nos côtes et, d'après la loi, ils ont le droit de pêcher en deçà de cette limite. Cela n'est pas logique et le citoyen canadien ordinaire n'a jamais pu le comprendre. Nous sommes heureux de voir que cette situation a changé et que la pêche est permise dans la limite de trois milles. J'estime qu'il est grand temps que le gouvernement pense davantage aux droits territoriaux du Canada et aux droits des pêcheurs, et qu'il prenne les mesures nécessaires pour assurer aux Canadiens que leurs précieuses possessions seront sauvegardées, grâce au droit exclusif de pêcher dans la zone de 12 milles. Comme je l'ai démontré en donnant les citations que j'ai faites tout à l'heure, le parti libéral admet qu'il est nécessaire de faire respecter une zone de 12 milles.

À l'heure actuelle l'industrie de la chasse au phoque à Terre-Neuve est presque chose du passé. En effet, à la suite des prises de cette année, je doute que des bateaux canadiens participent à la chasse l'an prochain.

À une certaine époque, il y avait à Terre-Neuve plus de quatre cents bateaux portant quelque 14,000 chasseurs de phoque terre-neuviens qui rapportaient jusqu'à 680,000 peaux de phoque par saison. Cela signifiait une dépense annuelle de plusieurs milliers de dollars et créait des emplois toute l'année. L'an dernier, les prises valaient moins de \$25,000.

Ce printemps, quatre navires de Terre-Neuve et un navire d'Halifax, montés par des équipages comprenant en tout 300 hommes, ont fait la chasse aux phoques sur la côte nord-est de Terre-Neuve. La chasse a presque été un échec, à cause des glaces; voilà pourquoi je recommande au ministre de songer à verser des subventions aux armateurs ainsi qu'aux chasseurs de phoques.

Les armateurs, les capitaines des navires qui ont participé à la chasse aux phoques cette année et moi-même avons présenté de nombreuses demandes d'assistance au ministre des Transports.

M. Winch: Vu ce qui s'est produit cette année tout comme l'an dernier, l'honorable député est-il en faveur d'une convention internationale sur la conservation?

M. Tucker: Bien certainement. En dépit de ce que j'ai dit au sujet de l'échec des Canadiens dans la chasse au phoque, les Norvégiens chassent ces mammifères sur nos côtes depuis plus de trente ans et semblent y gagner de l'argent. Cette année, environ quinze navires norvégiens se sont adonnés